

# **PISCINE JEAN-PIERRE MORE – LE PUY SAINTE REPARADE**

## **CONSIGNES GENERALES D'EVACUATION**

- **Dès le déclenchement de l'alarme sonore générale, procéder à l'évacuation générale directe de l'établissement (évacuation du bâtiment vers l'extérieur par les issues de secours les plus proches et disponibles), rejoindre le point de rassemblement matérialisé sur le parking public véhicules et attendre d'être pris en compte sur place par les secours.**
- **Halle bassin : le personnel présent (surveillant de baignade, éducateur, encadrement de groupes) dirige le public vers les issues de secours donnant vers le solarium et empêche le retour du public vers les vestiaires.**
- **Entrée et vestiaires : le personnel le plus proche (agent de caisse, etc .) vérifie si les conditions le permettent que tout le monde a pris en compte l'ordre d'évacuation et dirige les éventuels retardataires vers la halle bassin depuis les sanitaires et/ou la sortie principale conformément aux cheminements repérés (BAES, autocollants) puis vers le point de rassemblement défini ci-dessus.**
- **Zones réservées au personnel : le personnel dans ces zones évacue par les issues de secours les plus proches et disponibles spécifiques à ces zones.**
- **Pour l'évacuation des personnes en situation de handicap se reporter à la fiche « CONSIGNES D'EVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ».**